



Vue projetée © Atelier 9.81

## FOURMIES

**Établir un cadre permettant aux entreprises d'être force de proposition en matière de réemploi**

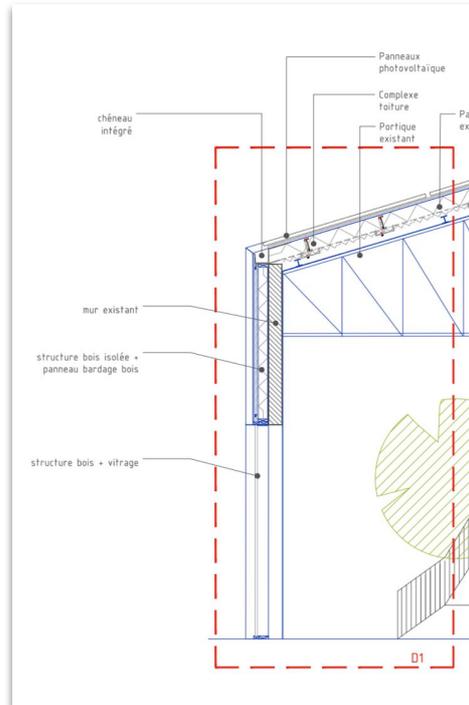
**À propos** - La mairie de Fourmies souhaite transformer un ancien supermarché en tiers-lieu et profiter de cette opportunité pour encourager l'économie circulaire. La conservation de l'existant est privilégiée et des matériaux de réemploi sont intégrés aux nouveaux aménagements.

**Challenges** - Donner la possibilité à l'entreprise de construction de saisir les opportunités qui se présenteront en cours de chantier.

**Matériaux impliqués** - Pavés et bordures en pierre, dalles de sol industriel en béton.

### **Fourmies - FR - 2021 - Marché public**

Taille du projet : 1700m<sup>2</sup> (surface habitable)  
Partenaire FCRBE : [Rotor asbl](#) - Maîtrise d'ouvrage : [Ville de Fourmies](#) - Conception : [Atelier 9.81](#)  
Autres acteurs : BET: [Nortec Ingenierie](#) - BE : [Polyexpert Environnement](#) - BE BOIS : [Etudes Bois du Barrois](#) - Bureau de contrôle : [Alpes Controles](#)



**< Situation existante et projetée.  
Détail constructif de la structure ©  
Atelier 9.81**

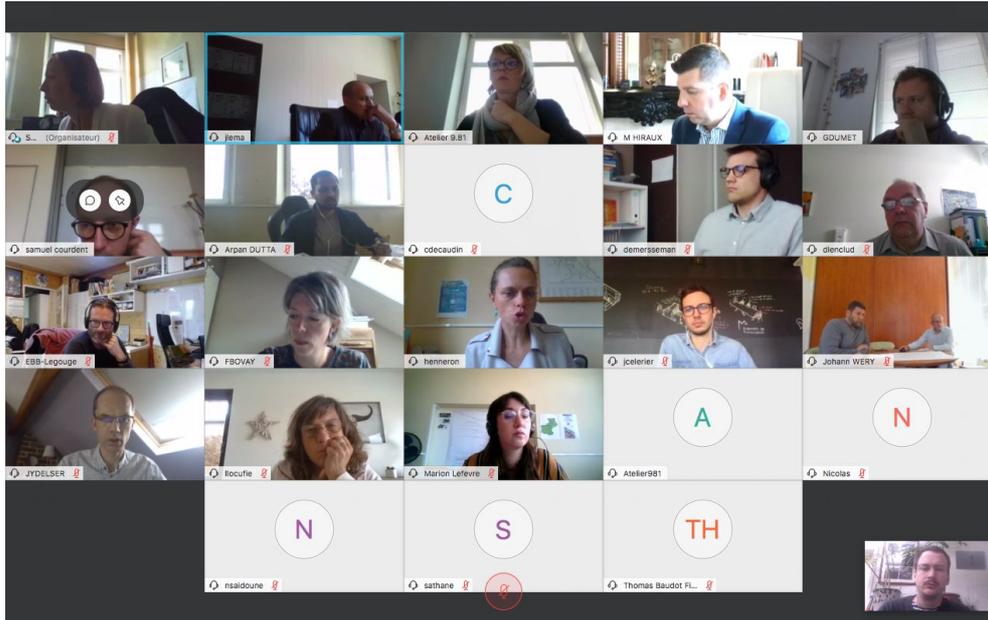
La mairie de Fourmies souhaite transformer un ancien supermarché en tiers-lieu et encourager ainsi l'économie circulaire, la transition énergétique et les technologies numériques.

Dans ce contexte, la maîtrise d'ouvrage souhaite conserver l'existant et privilégier l'intégration de matériaux de réemploi dans les nouveaux aménagements. Le projet prévoit de maintenir la structure d'origine. Il prévoit également d'isoler le bâtiment, d'habiller la façade et d'intégrer des panneaux photovoltaïques.



*< Différents postes de travaux pourraient intégrer des lots de réemploi : dalles en béton armé, pavés et bordures en pierre naturelle, panneaux en azobé, divers éléments en bois divers, sanitaires, menuiseries, carrelages © Opalis*

Au cours de l'opération pilote, Rotor aide les architectes à identifier tous les postes du projet susceptibles de faire intervenir du réemploi. Une dizaine de candidats potentiels sont ainsi retenus.



< Réunion de restitution de la phase d'avant-projet, le 14 mai 2020 © Rotor

À l'issue de la phase d'avant-projet, toutes les parties prenantes (maîtrise d'ouvrage, bureaux d'études, bureau de contrôle, responsables de la Région, etc.) se réunissent pour prendre connaissance des ambitions de réemploi et des pistes identifiées à ce stade.



*< Les éléments de réemploi prescrits dans le cahier des charges : dalles en béton armé, pavés et bordures en pierre © Opalis*



Trois postes seront prévus directement en réemploi dans le cahier de charges :

- Les revêtements de sol en pavés de pierre.
- Les dalles de béton armé de grand format.
- Les assises en pierre.

## Lot 1 | Dalles sur plot



### Matériau neuf prévu par le CCTP:

Le CCTP prévoit pour ce lot des dalles d'extérieur en grès cérame monolithique (60 x 60 cm x 20 mm, surface antidérapante, teinte selon le choix de l'architecte) à poser sur des plots à vérens en polypropylène.

### Informations sur les alternatives en réemploi

Il existe de nombreux produits de réemploi qui pourraient être substitués aux dalles de grès cérame prévues, comme par exemple:

- Des panneaux de bois "steenschotten": il s'agit de panneaux en bois de réemploi qui trouvent leur première application dans l'industrie du béton et qui sont un véritable classique sur le marché de la réutilisation. La plupart du temps, ils sont utilisés comme revêtement de terrasse et ils s'adaptent très bien à une pose sur plots à vérens. De plus ces sont des produits vraiment bon marché, probablement meilleur marché que les dalles en grès cérame prévues.
- Des dalles de béton de réemploi
- Des dalles en pierre de réemploi
- Des dalles en grès cérame de réemploi

### *< Extrait du cahier d'informations pour les lots substituables © Rotor*

En plus des 3 postes prescrits d'emblée en réemploi, le cahier des charge balise des possibilités de substitution pour une série d'autres postes. Pour ceux-là, les entreprises sont invitées à proposer des solutions de réemploi, notamment à partir de lots auxquels elles pourraient avoir accès sur d'autres chantiers en cours.

Le cahier des charges encadre ces substitutions en fournissant un maximum d'information sur le réemploi de ces matériaux, en particulier en indiquant auprès de quels fournisseurs professionnels les trouver. Reste à s'assurer que les parties prenantes profitent de cette disposition pour pousser les ambitions en cours de chantier...



**< Planches de bois de réemploi et extrait d'une vidéo de promotion de la filière bois locale en Hauts de France**  
© Opalis et Fibois

Le bardage extérieur en bois a suscité de nombreuses discussions avec la Mairie de Fourmies. Il était clair dès le début que celui-ci serait en bois et deux sources d'approvisionnement différentes ont été étudiées : du bois de réemploi ou du bois "frais" issu de l'industrie forestière locale. C'est finalement le bois local qui a été retenu, notamment en raison des subsides disponibles de la Région pour soutenir le bois local mais aussi parce que le bois de réemploi s'accompagnait de certaines incertitudes quant à sa provenance.



- Il est utile d'établir clairement ses ambitions et de les traduire en des objectifs clairs dès la programmation du projet. Cela permet d'assurer que toutes les parties prenantes soient orientées vers le même but et d'éviter que des ambitions complémentaires n'entrent en compétition.
- Le type de question que soulève le réemploi varie fortement d'un matériau à l'autre. Ils gagnent donc à être étudiés au cas par cas.
- Demander aux entreprises de prévoir des options "neuf" et "réemploi" peut créer un biais en défaveur du réemploi. Si l'option réemploi a été bien étudiée, il est souvent plus intéressant d'en faire une spécification technique.
- La question des coûts est souvent centrale dans la prise de décision. En ce sens, il est utile de l'étudier en profondeur pour les éléments prévus en réemploi.